



7 février 2019

(19-0689)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: UNION EUROPÉENNE Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: Commission européenne Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: Commission européenne Point d'information de l'UE sur les OTC Fax: +(32) 2 299 80 43 Courrier électronique: grow-eu-tbt@ec.europa.eu Site Web: http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tbt/en/
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Substance chimique 4-tert-butylphénol (PTBP) (n° CE 202-679-0, n° CAS 98-54-4, code SH 29071990)
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Draft Commission Implementing Decision on the identification of 4-tert-butylphenol (PTBP) as a substance of very high concern according to Article 57(f) of Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council (Projet de Décision d'exécution de la Commission concernant l'identification du 4-tert-butylphénol (PTBP) comme substance extrêmement préoccupante au sens de l'article 57, point f), du Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil), 4 pages, en anglais</i>
6. Teneur: Le projet de décision de la Commission notifié identifie le 4-tert-butylphénol comme étant une substance extrêmement préoccupante en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien dont les effets sur l'environnement suscitent un niveau de préoccupation équivalent au sens de l'article 57, point f), du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).
7. Objectif et raison d'être, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Le 4-tert-butylphénol remplit les critères pour être identifié comme étant une substance extrêmement préoccupante au sens de l'article 57, point f), du Règlement (CE) n° 1907/2006 en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien dont les effets sur l'environnement suscitent un niveau de préoccupation équivalent à celui suscité par d'autres substances extrêmement préoccupantes. Le projet de texte notifié identifie le 4-tert-butylphénol comme étant une substance extrêmement préoccupante en

raison de ses propriétés et vise à l'inscrire sur la liste de substances identifiées visée à l'article 59, paragraphe 1, du Règlement REACH.

8. Documents pertinents:

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) (J.O. L 396, 30.12.2006, page 1). Règlement modifié en dernier lieu par le Règlement (UE) n° 517/2013 du 13 mai 2013 (J.O. L 158, 10 juin 2013, page 1).
- Avis du comité composé de représentants des États membres de l'Agence européenne des produits chimiques du 15 décembre 2016:
<https://echa.europa.eu/documents/10162/62a71ded-07f0-c84c-35dd-bcdc17952578>

9. Date projetée pour l'adoption: 30 juin 2018

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 30 juin 2018

10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la notification

11. Texte(s) disponible(s) auprès de: point d'information national [] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Commission européenne
Point d'information de l'UE sur les OTC
Fax: + (32) 2 299 80 43
Courrier électronique: grow-eu-tbt@ec.europa.eu

Texte accessible via le site Web de l'UE sur les OTC:

<http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tbt/en/>

https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/EEC/19_0709_00_e.pdf